

## Les situations où la sécurité ou le développement d'un enfant est compromis ou peut être considéré comme compromis

### Les motifs de signalement au sens de l'article 38 de la *Loi sur la protection de la jeunesse*

Chacune des situations qui suivent est accompagnée d'une liste d'indices et de significations diverses auxquels on peut se référer pour évaluer la situation d'un enfant.

Il est important de souligner que la présence d'un seul indice peut justifier un signalement. Toutefois, dans la plupart des cas, c'est un ensemble d'indices qui permettront de croire que la sécurité ou le développement de l'enfant est compromis.

<p><b>Article 38 a)</b> Les parents de l'enfant sont décédés ou n'en assument pas, de fait, le soin, l'entretien ou l'éducation.</p> <p>Toutefois, la sécurité ou le développement d'un enfant n'est pas considéré comme compromis, bien que ses parents soient décédés, si une personne qui en tient lieu assume, de fait, le soin, l'entretien et l'éducation de cet enfant, compte tenu de ses besoins.</p>	
Quelques indices...	... et ce qu'ils peuvent signifier
<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Manifestations répétées d'indifférence de la part des parents aux nombreuses demandes de l'école concernant le soin, l'entretien et l'éducation de l'enfant.</li> <li><input type="checkbox"/> L'enfant dit qu'il est souvent mis à la porte lors de crises familiales.</li> <li><input type="checkbox"/> L'enfant ne vit plus avec ses parents et il est ballotté d'un endroit à un autre.</li> <li><input type="checkbox"/> L'enfant part souvent de l'école en compagnie d'autres enfants, allant tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre, sans que ses parents semblent intéressés à savoir où il va et avec qui.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Les parents se désintéressent de l'enfant à tous points de vue.</li> <li><input type="checkbox"/> Les besoins de l'enfant ne sont pas comblés.</li> <li><input type="checkbox"/> L'enfant pourrait se trouver en situation d'abandon.</li> </ul>

**Article 38 b)** Le développement mental ou affectif de l'enfant est menacé par l'absence de soins appropriés ou par l'isolement dans lequel il est maintenu, ou encore par un rejet affectif grave et continu de la part de ses parents.

Quelques indices...	... et ce qu'ils peuvent signifier
<ul style="list-style-type: none"> <li>❑ Privation régulière ou continue de soins de la part des parents.</li> <li>❑ Manifestations répétées de dépréciation ou d'agressivité de la part des parents.</li> <li>❑ Renforcement négatif des parents à l'égard de l'enfant : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comparaisons dévalorisantes avec des adultes ayant une image négative;</li> <li>• Attribution de surnoms peu flatteurs...</li> </ul> </li> <li>❑ Manque de stimulation pour l'enfant, compte tenu de son groupe d'âge.</li> <li>❑ Expressions ou propos de l'enfant : <ul style="list-style-type: none"> <li>• il se dévalorise et se trouve « bon à rien » en tout;</li> <li>• ses parents lui interdisant d'avoir des camarades de son âge ou des contacts avec des personnes significatives de son entourage;</li> <li>• ses parents l'empêchent de fréquenter l'école sur une base régulière;</li> <li>• l'enfant se sent rejeté et abandonné;</li> <li>• l'enfant exprime souvent l'idée de la mort (en paroles ou par des dessins).</li> </ul> </li> <li>❑ Refus ou négligence des parents de consulter, à la demande de l'école, un professionnel de la santé.</li> <li>❑ Incapacité de l'enfant à apprendre à parler, à marcher, en raison d'un manque de stimulation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❑ Les parents se coupent de toute communication avec l'extérieur, ils font le vide autour d'eux.</li> <li>❑ Les parents cherchent, en utilisant toutes sortes de prétextes, à maintenir l'enfant en situation d'isolement (physique, psychologique ou social).</li> <li>❑ L'enfant est étiqueté négativement par ses parents et par lui-même.</li> <li>❑ L'image que l'enfant a de lui-même l'empêche d'établir des liens harmonieux avec son entourage.</li> <li>❑ L'enfant est privé des soins devant assurer son développement affectif et mental.</li> </ul>

**Article 38 c)** La santé physique de l'enfant est menacée par l'absence de soins appropriés.

<b>Quelques indices...</b>	<b>... et ce qu'ils peuvent signifier</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>❑ Maladies non traitées, blessures non désinfectées.</li><li>❑ Refus ou négligence des parents de consulter un professionnel de la santé pour des besoins particuliers (caries dentaires, déficiences visuelles, auditives, motrices ou autres).</li><li>❑ Malnutrition sévère qui risque d'entraîner des problèmes de santé, comme le rachitisme ou des carences protéiniques.</li><li>❑ Évocation de prétextes par les parents pour ne pas consulter ou ne pas poursuivre un traitement jugé nécessaire pour l'enfant.</li><li>❑ Mauvaise supervision des parents quant à l'administration de médicaments à leur enfant, entraînant des conséquences graves pour lui.</li><li>❑ Aménagement physique ou ameublement présentant des risques sérieux pour la sécurité de l'enfant.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>❑ Les parents n'attachent pas ou attachent peu d'importance à la santé, au bien-être et à la condition physique de leur enfant.</li><li>❑ Les parents ne reconnaissent pas les besoins spécifiques de l'enfant en fonction de sa croissance physique et de sa vulnérabilité.</li><li>❑ La méfiance des parents envers les professionnels de la santé prive l'enfant des soins médicaux qu'il devrait normalement recevoir.</li></ul>

**Article 38 d)** L'enfant est privé de conditions matérielles d'existence appropriées à ses besoins et aux ressources de ses parents ou des personnes qui en ont la garde.

<b>Quelques indices...</b>	<b>... et ce qu'ils peuvent signifier</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>❑ Milieu de vie et conditions matérielles qui nuisent sérieusement à l'enfant ou qui empêchent la satisfaction de ses besoins essentiels (repos, concentration).</li><li>❑ Lunchs inexistant, insuffisants ou inadéquats.</li><li>❑ Vol ou quête de nourriture.</li><li>❑ Maladies à répétition (rhumes, pneumonies..).</li><li>❑ Manque constant d'hygiène.</li><li>❑ Vêtements toujours sales ou troués.</li><li>❑ Présence de poux et fréquence de ce problème.</li><li>❑ Apparence physique dénotant une insuffisance de nourriture, de sommeil, de grand air, de loisirs appropriés à l'âge de l'enfant, de vêtements adéquats pour la saison.</li><li>❑ Petits vols d'objets usuels.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>❑ L'enfant souffre de privations répétées.</li><li>❑ Les parents minimisent les effets des maladies liées à un environnement inapproprié (chauffage inadéquat, installations sanitaires insuffisantes, mauvaise hygiène des lieux).</li><li>❑ Les parents laissent à l'enfant la responsabilité de subvenir à ses besoins matériels.</li><li>❑ Les parents sont incapables d'administrer leurs ressources ou de recourir à l'aide nécessaire pour assurer le bien-être de l'enfant.</li><li>❑ Les parents n'ont pas les moyens ou négligent de satisfaire les besoins élémentaires de l'enfant.</li></ul>

**Article 38 e)** L'enfant est gardé par une personne dont le comportement ou le mode de vie risque de créer, pour lui, un danger moral ou physique.

Quelques indices...		... et ce qu'ils peuvent signifier
<p><b>Chez l'enfant</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❑ Manque de sommeil.</li> <li>❑ Sous-stimulation.</li> <li>❑ Hyper-responsabilisation ou pseudo-maturité.</li> <li>❑ Symptômes de dépression (tristesse, mutisme, repli sur soi...).</li> <li>❑ Blessures physiques à répétition.</li> <li>❑ Menaces ou tentatives de suicide.</li> <li>❑ Expressions et propos de l'enfant : <ul style="list-style-type: none"> <li>• il est témoin ou victime de violence verbale ou physique à la maison;</li> <li>• il n'est soumis à aucune règle quant à ses déplacements et à ses heures de rentrée;</li> <li>• il est souvent laissé seul ou confié à un enfant trop jeune;</li> <li>• il a peur d'un ou de ses parents, ou encore du conjoint ou de la conjointe de son parent.</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>Chez les parents</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❑ Abus de drogue, d'alcool ou de médicaments.</li> <li>❑ Problèmes d'ordre psychiatrique.</li> <li>❑ Handicap intellectuel.</li> <li>❑ Périodes de dépression grave.</li> <li>❑ Instabilité, impulsivité, irresponsabilité.</li> <li>❑ Incapacité d'assumer une autorité suffisante et adéquate.</li> <li>❑ Violence familiale et promiscuité sexuelle.</li> <li>❑ Milieu familial où s'exercent des activités criminelles.</li> <li>❑ Banalisation systématique d'actes criminels.</li> <li>❑ Incitation à commettre des délits.</li> <li>❑ Refus de protéger l'enfant victime de menaces d'un tiers abusif.</li> <li>❑ Disputes ou querelles fréquentes entre les parents séparés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❑ Les parents sont tellement centrés sur leurs préoccupations et leurs problèmes qu'ils sont incapables de percevoir ceux de leur enfant.</li> <li>❑ Les parents sont incapables d'assurer une surveillance adéquate de l'enfant.</li> <li>❑ La situation familiale de l'enfant est extrêmement précaire et risque d'éclater à tout moment.</li> <li>❑ Les rôles du parent et de l'enfant sont inversés (maternage du parent par l'enfant).</li> <li>❑ Le comportement ou le mode de vie des parents porte atteinte à l'intégrité physique de l'enfant ou affecte son équilibre psychologique, mental ou émotif.</li> </ul>

**Article 38 f)** L'enfant est forcé ou incité à mendier, à faire un travail disproportionné à ses capacités ou à se produire en spectacle de façon inacceptable eu égard à son âge.

Quelques indices...	... et ce qu'ils peuvent signifier
<ul style="list-style-type: none"><li>❑ Manque de constance dans l'exécution des travaux scolaires.</li><li>❑ Mendicité dans des lieux publics.</li><li>❑ Absentéisme scolaire fréquent.</li><li>❑ Comportement sexuel précoce.</li><li>❑ Épuisement physique.</li><li>❑ Expressions et propos de l'enfant :<ul style="list-style-type: none"><li>• il est débordé de travail à la maison ou à l'entreprise familiale;</li><li>• il doit lui-même subvenir à ses besoins (effets scolaires, vêtements, repas, articles de sport, etc.);</li><li>• il se produit en spectacle ou participe à la production de vidéos pornographiques;</li><li>• il est forcé de participer à des activités illégales.</li></ul></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>❑ L'apprentissage « de la vie » est démesurément privilégié au détriment de l'apprentissage scolaire.</li><li>❑ L'enfant est contraint, soit par la force ou la menace, soit en échange d'un bénéfice ou par d'autres moyens détournés, de faire une activité.</li></ul>

**Article 38 g)** L'enfant est victime d'abus sexuels ou est soumis à des mauvais traitements physiques par suite d'excès ou de négligence.

Quelques indices...		... et ce qu'ils peuvent signifier
<p><b>Chez l'enfant</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Traces de coups, lésions corporelles.</li> <li><input type="checkbox"/> Engelures.</li> <li><input type="checkbox"/> Refus de se faire examiner.</li> <li><input type="checkbox"/> Malnutrition sévère risquant de causer des problèmes de santé (rachitisme, carences protéiniques...).</li> <li><input type="checkbox"/> Crainte à l'égard des adultes ou des personnes du sexe opposé.</li> <li><input type="checkbox"/> Incontinence urinaire ou fécale, maux de ventre.</li> <li><input type="checkbox"/> Régression dans le développement.</li> <li><input type="checkbox"/> Vomissements fréquents, cauchemars, insomnie.</li> <li><input type="checkbox"/> Peur de retourner à la maison, fugues.</li> <li><input type="checkbox"/> Changement brusque dans les comportements et diminution subite du rendement scolaire.</li> <li><input type="checkbox"/> Problèmes d'attention et de concentration.</li> <li><input type="checkbox"/> Isolement.</li> <li><input type="checkbox"/> Confidences.</li> <li><input type="checkbox"/> MTS à un très jeune âge.</li> <li><input type="checkbox"/> Comportement sexuel précoce.</li> <li><input type="checkbox"/> Prostitution.</li> <li><input type="checkbox"/> Enrichissement soudain (distribution d'argent et de cadeaux aux autres.).</li> <li><input type="checkbox"/> Évocation d'expériences de pornographie.</li> <li><input type="checkbox"/> Intoxication par des médicaments, des drogues ou de l'alcool.</li> </ul>	<p><b>Chez les adultes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Intérêt inhabituel à l'endroit de l'enfant.</li> <li><input type="checkbox"/> Octroi de privilèges à l'enfant par rapport à la fratrie.</li> <li><input type="checkbox"/> Rigidité excessive dans les méthodes éducatives.</li> <li><input type="checkbox"/> Propos contradictoires sur la cause des blessures et lésions, ou réponses évasives.</li> <li><input type="checkbox"/> Emploi de moyens déraisonnables ou démesurés pour éduquer et prendre soin de l'enfant.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> L'enfant est atteint et profondément affecté dans son intégrité corporelle et physique.</li> <li><input type="checkbox"/> L'enfant tente de sauvegarder l'équilibre familial par son silence et ses justifications.</li> <li><input type="checkbox"/> La famille constitue un système rigide et fermé.</li> <li><input type="checkbox"/> Les rôles du parent et de l'enfant sont inversés, il y a confusion des rôles selon les générations.</li> <li><input type="checkbox"/> Les parents laissent une tierce personne maltraiter physiquement ou agresser sexuellement leur enfant sans intervenir pour assurer sa protection.</li> <li><input type="checkbox"/> L'enfant multiplie les messages à son entourage pour que quelqu'un perçoive son appel à l'aide.</li> <li><input type="checkbox"/> L'enfant est exposé à des événements ou à des expériences, notamment sexuelles, inappropriés à son stade de développement (attouchements sexuels, viol, grossière indécence).</li> </ul>

**Article 38 h)** L'enfant manifeste des troubles de comportement sérieux et que ses parents ne prennent pas les moyens nécessaires pour mettre fin à la situation qui compromet sa sécurité ou son développement, ou s'il n'y parviennent pas.

Quelques indices...	... et ce qu'ils peuvent signifier
<ul style="list-style-type: none"> <li>❑ Isolement (passivité, absence d'amis, repli sur soi).</li> <li>❑ Vols à la maison, à l'école, méfaits ou vandalisme, « taxage ».</li> <li>❑ Refus et défi de l'autorité, impolitesse, caractère de dur.</li> <li>❑ Comportements inacceptables ou crises perturbant le groupe, la classe ou les membres de la famille.</li> <li>❑ Manifestations fréquentes et incontrôlables d'agressivité.</li> <li>❑ Consommation ou vente de drogue ou d'alcool.</li> <li>❑ Automutilation, tendances suicidaires.</li> <li>❑ Absence apparente de culpabilité et de jugement moral.</li> <li>❑ Identification à des groupes marginaux.</li> <li>❑ Fugues à répétition.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❑ L'enfant vit des problèmes affectifs graves ou des situations d'abus.</li> <li>❑ L'enfant vit dans une famille à problèmes multiples.</li> <li>❑ L'enfant (âgé de 14 ans ou plus) refuse les services proposés pour lui venir en aide.</li> <li>❑ L'enfant cherche à attirer l'attention ou demande de l'aide en adoptant des comportements négatifs.</li> <li>❑ L'enfant s'oriente vers la délinquance ou se place sur la voie de l'itinérance.</li> <li>❑ Les parents présentent des limites personnelles (trop grande permissivité, inconsistance ou rigidité).</li> <li>❑ Les parents nient ou banalisent la situation.</li> <li>❑ Les parents sont impuissants à contrôler l'enfant ou ont démissionné.</li> </ul>

### **Les dispositions de l'article 38.1 de la *Loi sur la protection de la jeunesse***

**Note** : Chaque paragraphe de l'article 38.1 de la *Loi sur la protection de la jeunesse* constitue un indice particulier auquel la Loi commande d'être attentif, sans pour autant en faire un motif de signalement. Si d'autres indices s'y ajoutent, on aura alors un motif raisonnable de croire que la sécurité ou le développement de l'enfant est compromis, et un signalement au directeur de la protection de la jeunesse (DPJ) s'imposera.

**Article 38.1 a)** L'enfant quitte sans autorisation son propre foyer, une famille d'accueil ou une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre de réadaptation ou un centre hospitalier, alors que sa situation n'est pas prise en charge par le directeur de la protection de la jeunesse.

**Article 38.1 b)** L'enfant est d'âge scolaire et ne fréquente pas l'école, ou il s'en absente fréquemment sans raison.

L'obligation légale de fréquenter l'école est décrétée par la *Loi sur l'instruction publique*. Elle concerne les enfants âgés de 6 à 16 ans. Les parents doivent prendre les moyens nécessaires pour que leur enfant fréquente l'école. De son côté, le personnel de direction de l'école doit s'assurer que l'enfant s'y présente.

**Article 38.1 c)** Les parents de l'enfant ne s'acquittent pas des obligations de soin, d'entretien et d'éducation qu'ils ont à son égard, ou ils ne s'en occupent pas d'une façon stable alors qu'il est confié à un établissement ou à une famille d'accueil depuis un an.